

2. La citation «notre système de défense aérienne date d'au moins 25 ans. Nous utilisons en 1980 de l'équipement des années 50» est inexacte et trompeuse. Le système de défense aérienne du continent est composé de nombreux éléments et sous-systèmes: par exemple des radars d'alerte, de surveillance et de contrôle; des intercepteurs et des installations de télécommunication, de commandement et de contrôle. Une partie de notre équipement est relativement moderne et efficace, mais une autre partie a, en fait, plus de 25 ans. Le ministère de la Défense nationale continuera sa politique de remplacement afin de maintenir et, lorsque c'est nécessaire, d'augmenter les moyens indispensables à la défense nationale et collective. Par ailleurs, conformément à cette politique, il élaborera conjointement avec les États-Unis des programmes destinés à moderniser le système de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

LE CANADIEN NATIONAL—LA CORPORATION DE DISPOSITION
DES BIENS DE LA COURONNE—LA VENTE DE MATÉRIEL
EXCÉDENTAIRE

Question n° 208—**M. Herbert:**

Combien *a)* le Canadien National, *b)* la Corporation de disposition des biens de la Couronne ont-ils perçu, au total, de la vente du matériel excédentaire en (i) 1975 (ii) 1976 (iii) 1977?

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Approvisionnements et Services et des Transports m'informent comme suit: En ce qui concerne les Chemins de fer nationaux du Canada:

a) Voici les meilleures évaluations possibles de ces montants:

(i)	\$13,313,622
(ii)	\$14,647,961
(iii)	\$15,755,938

Les principaux recouvrements de comptant à cet égard proviennent de la vente de débris ferreux et non ferreux produits à nos cours de réclamation par le démontage de biens et de matériel mis hors service, ainsi que de pièces inutilisables et mises au rebut aux ateliers d'entretien. Ces ventes et celles de matériel roulant mis hors service ont produit les recettes totales suivantes dans les années en question:

1975—	\$11,913,622
1976—	\$13,247,961
1977—	\$14,355,938

Environ 90 p. 100 de ces montants découlent de la vente de débris. Ces chiffres n'englobent pas le produit d'autres ventes diverses, comme celles de véhicules routiers mis hors service, de fournitures et de matériel de bureau mis au rebut, de vieux papiers, d'autres biens, etc. Nous ne disposons pas facilement de résumés systématiques des données relatives à de telles ventes, mais d'après l'analyse d'un échantillon représentatif de ces données, il semble qu'il faille ajouter environ 1,4 million de dollars par année aux montants précités.

En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne:

Questions au Feuilleton

b) Les montants suivants comprennent avions, navires, véhicules automoteurs, pièces de rechange, équipement principal et marchandise diverse.

(i)	\$7,259,069
(ii)	\$ 8,531,494
(iii)	\$10,789,903

M. RALPH STEWART—CONSUL GÉNÉRAL À ATLANTA

Question n° 255—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il nommé M. Ralph Stewart consul général à Atlanta et, le cas échéant, *a)* quand, *b)* quel est son mandat, *c)* quel est son traitement?

2. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien a coûté l'exploitation du consulat général d'Atlanta?

3. Quelles sont les principales fonctions remplies par le personnel de ce bureau?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement précédent a nommé M. Stewart consul général à Atlanta:

- a)* le 6 septembre 1979;
- b)* pour une période indéterminée;
- c)* l'échelle de traitement va de \$42,800 à \$49,800.

2. En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures, le coût du maintien du consulat général à Atlanta au cours de cinq dernières années s'établit comme suit:

Année financière	Coût
1978-1979	\$1,402,839*
1977-1978	562,365
1976-1977	496,753
1975-1976	426,016
1974-1975	369,955

*Ce chiffre comprend l'achat de propriétés en vue de loger le consul général et cinq autres membres du personnel canadien, au coût de \$731,170.

3. Les 30 membres du personnel du consulat général à Atlanta sont chargés de la mise en œuvre de programmes du gouvernement canadien visant l'expansion du commerce et de l'industrie, le tourisme, les affaires consulaires et les relations générales, dans un territoire composé de Porto Rico, des Îles Vierges américaines et des États suivants: Tennessee, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Alabama, Mississippi et Floride. Ils administrent également le programme d'immigration dans l'ensemble du territoire susmentionné, à l'exception de Porto Rico et des Îles Vierges américaines.

L'AUDIENCE SUR LA COALITION RELATIVE AUX ENGRAIS—LA
FIXATION DES PRIX

Question n° 771—**M. Thomson:**

1. Au cours de l'affaire de la coalition relative aux engrais instruite en 1979, combien de fabricants ont été accusés d'avoir fixé les prix?

2. Combien de jours ont duré *a)* l'audience préliminaire, *b)* le procès, et quel en a été le coût total dans chaque cas?

3. Sur quoi reposait l'accusation de fixation des prix portée par le Bureau d'enquête sur les coalitions?

4. Sur l'avis de qui et en vertu de quelle autorité le Bureau intente-t-il des poursuites judiciaires, comme dans le cas susmentionné?